



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/ GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de cette municipalité, tenue le 8 avril 2025 à 20h, au lieu des séances, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement n° 200-03-2025 sur la Politique de confidentialité

- Ce règlement vise à se conformer aux exigences légales en matière de protection des renseignements personnels et assurer une gestion rigoureuse des données recueillies auprès des citoyens, employés et partenaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité Lorrainville ou au bureau municipal au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est, du lundi au vendredi de 9h à midi et de 13h à 16h30.

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 2^E JOUR DE JUIN DE L'AN 2025.

Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

- Je soussigné Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie placée aux endroits prévus, annonçant l'adoption et la date d'entrée en vigueur.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 juin 2025.

Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière